

+ L'organisation d'accueil et le tuteur de P.F.M.P.

Fiche 1

Références réglementaires :

Modalités des P.F.M.P. : loi du 11 juillet 2014, décret 27 novembre 2014

Statut des enseignants de LP : décret du 20 août 2014

Rôle des acteurs

L'organisation d'accueil et le tuteur doivent :

En amont

- veiller à s'informer sur les objectifs de formation de l'élève auprès du professeur-référent ;
- définir conjointement avec le professeur-référent les activités confiées au stagiaire en fonction des compétences à acquérir ;
- indiquer sur la convention : Lieu(x), horaires de travail, avantages offerts par l'organisme d'accueil, ainsi que, le cas échéant, le montant de la gratification versée au stagiaire ;
- signer la convention ;
- transmettre la convention au centre de formation ;
- assister, le cas échéant, aux réunions organisées par l'établissement de formation ;
- s'engager à accepter la visite préalable de l'élève ou de l'étudiant avant le début de sa période de formation en milieu professionnel.

Durant la PFMP

- accueillir le stagiaire en lui présentant l'organisation, le personnel, le règlement intérieur et les missions confiées ;
- s'assurer que :
 - les activités confiées au stagiaire correspondent aux objectifs de formation préalablement négociés ;
 - l'élève puisse récupérer tous les éléments nécessaires à l'évaluation de son stage (évaluation formative et certificative) ;
- s'engager à recevoir le professeur-référent ou un membre de l'équipe pédagogique pour réaliser conjointement un bilan voire une évaluation de la période de formation ;
- alerter l'établissement de formation en cas de non-respect par le stagiaire de la convention ou du règlement intérieur de l'organisme d'accueil ;
- être à l'écoute du jeune et réagir à toute information donnée par l'élève sur le déroulement de son stage.

En aval

- donner la possibilité au jeune de récupérer tous les éléments nécessaires à l'évaluation de son stage (évaluation formative et certificative) ;
- délivrer une attestation de stage mentionnant la durée effective totale de la PFMP et le montant total de la gratification versée au stagiaire, le cas échéant.



L'organisation d'accueil et le tuteur de P.F.M.P.

Fiche 1

Cadres d'interventions

En amont

Dans le cadre de l'accompagnement personnalisé ou/et des enseignements disciplinaires, le tuteur peut :

- intervenir dans les établissements de formation pour présenter les différents métiers ;
- organiser en concertation avec l'équipe pédagogique des visites de son organisation.

Durant la PFMP

Dans le cadre de l'organisation, le tuteur doit s'assurer que :

- les activités confiées au stagiaire soient conformes aux objectifs négociés ;
- les informations nécessaires à l'évaluation soient diffusées aux différents acteurs (élève et professeur-référent).

En aval

Dans le cadre de l'organisation ou de l'établissement de formation /

Le tuteur doit évaluer les stagiaires avec les enseignants, conformément aux documents mis à leur disposition.

Documents utilisés

Dans le cadre de la réglementation, l'organisation d'accueil et le tuteur doivent :

- renseigner et signer la **convention ;**
- prendre connaissance et compléter **le livret de stage.**

Liste des documents :

- convention de stage et les **annexes pédagogique** et financière ;
- livret de stage :
 - grilles d'évaluation formatives et/ou certificatives ;
 - attestation de stage...